

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 11
- absents : 2
- exclus : 0

Séance du 20 février 2025 à 18h45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents.

THIRIOT Christian, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, MORIN Catherine,  
BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, NOUVEL Alain.

Excusés : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence),  
ARDISSON Jean-Claude (a donné pouvoir à MILLET Jérôme)

Date de convocation : 10.02.2025

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

### Délibération n°03.2025

#### Objet : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Beauvoisin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Beauvoisin contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 €
- Au Groupe de secours catastrophe français dont l'adresse du siège social est :  
1-3 allée Lavoisier - 59650 Villeneuve d'Ascq

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire ou Monsieur le maire / Madame la présidente ou Monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 20 février 2025

Christian THIRIOT, Maire.

